

Légende

- AS1 - Servitudes résultant de l'insubordination de propriétés de protection des eaux potables et minérales
- IT - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- 13 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité - lignes HTB aériennes
- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité - lignes HTB souterraines
- 14 - Poste de transformation TRINTE-VICTOR à 225 000 Vols
- 14 - Toutes lignes aériennes et souterraines pour les lignes HTA
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - Tous réseaux de télécommunications
- T1 - Voies ferrées - Toutes les propriétés rattachées de la voie ferrée

Fond de plan cadastral

- Parcelles
- Bâtis dur
- Bâtis léger

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques (eau potable) et d'assainissement des eaux usées ou pluviales

AS1 - Servitudes résultant de l'insubordination de propriétés de protection des eaux potables et minérales

IT - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses

13 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité - lignes HTB souterraines

14 - Poste de transformation TRINTE-VICTOR à 225 000 Vols

14 - Toutes lignes aériennes et souterraines pour les lignes HTA

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - Tous réseaux de télécommunications

T1 - Voies ferrées - Toutes les propriétés rattachées de la voie ferrée

PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et des séismes

Se référer aux annexes requises

COMMUNE DE DRAP

Département des Alpes-Maritimes - 06



MÉTROPOLIE NICE CÔTE D'AZUR

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

7b

PLAN DES SUP

Echelle : 1 / 3 900e

Délégation du Conseil Municipal :	6 décembre 2019
Arrêté le :	30 novembre 2023
Enquête publique :	
Approuvé le :	
Modifications :	Mises à jour

